

1209—Tous articles (a) qui, s'ils étaient vendus, seraient confisqués en vertu des dispositions de la..... partie du Code criminel ; ou

(b) manufacturés dans un état ou pays étranger qui portent un nom ou une marque de commerce qui est, ou qui est censé être le nom ou la marque de commerce de quelque fabricant, vendeur ou trafiquant dans le Royaume-Uni ou en Canada, à moins que ce nom ou cette marque de commerce ne soit accompagnée d'une indication précise de l'état ou pays étranger dans lequel les articles ont été faits ou produits.

Pourvu que, pour les fins de cet item, si des articles portent un nom qui est identique au nom d'une localité dans le Royaume-Uni ou en Canada, ou qui est une imitation spéciale du dit nom, ce nom, de l'état ou du pays dans lequel il est situé, sera considéré comme s'il était le nom d'une localité dans le Royaume-Uni ou en Canada, à moins que le ministre décide que l'apposition d'un tel nom n'est pas faite dans le but de tromper (ce dont le ministre sera le seul juge).

(b) Relativement au fer en gueuse fabriqué du minerai sur la proportion du minerai étranger produit durant les années civiles,—

1907.....	\$1.10 par tonne ;
1908.....	1.10 " " "
1909.....	0.70 " " et
1910.....	0.40 " " "

(c) Relativement aux barres de fer puddlées fabriquées du fer en gueuse fait en Canada, durant les années civiles,—

1907.....	\$1.65 par tonne ;
1908.....	1.65 " " "
1909.....	1.05 " " et
1910.....	0.60 " " "

(d) Relativement aux baguettes rondes de fil métallique laminé d'au plus trois huitièmes de pouce de diamètre, fabriquées en Canada avec de l'acier produit en Canada et provenant d'ingrédients dont au moins cinquante pour cent de leur poids se compose de fer en gueuse fait en Canada, lorsqu'elles sont vendues à des fabricants de fil métallique pour être employées dans leurs propres manufactures en Canada, sur les baguettes de fil métallique faites après le 31 décembre 1906, six piastres par tonne.

(e) Relativement aux lingots d'acier manufacturés d'ingrédients dont au moins cinquante pour cent de leur poids se compose de fer en gueuse fait en Canada, sur les lingots faits durant les années civiles,—

1907.....	\$1.65 par tonne ;
1908.....	1.65 " " "
1909.....	1.05 " " et
1910.....	0.60 " " "

Mais cette prime ne sera pas payée sur les lingots d'acier dont sont manufacturées les massoques et semelles destinées à l'exportation hors du Canada.

3. Qu'il est à propos d'édicter que le Gouverneur en conseil pourra établir des règlements pour la mise en vigueur des intentions de ces résolutions.

4. Qu'il est à propos d'édicter que le ministre du Commerce sera chargé de l'administration des dispositions précédentes.

AUTRES RÉSOLUTIONS RELATIVES AUX PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER

Résolu,—1. Qu'il est à propos d'abroger le chapitre 8 des Statuts de 1899 et le chapitre 68 des Statuts de 1903, à compter du premier janvier 1907.

2. Qu'il est à propos d'édicter que le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement à même le fonds du revenu consolidé des primes suivantes sur les articles ci-après mentionnés et fabriqués en Canada pour la consommation dans le pays, savoir :—

(a) Relativement au fer en gueuse fabriqué du minerai, sur la proportion du minerai canadien produit durant les années civiles,—

1907.....	\$2.10 par tonne ;
1908.....	2.10 " " "
1909.....	1.70 " " et
1910.....	0.90 " " "

LA RECOLTE DES ARACHIDES DANS L'INDE

Le gouvernement de l'Inde Britannique donne l'estimé suivant de la récolte des arachides (peanuts) dans ce pays, pour la saison 1906-1907 :

Les présidences de Madras et de Bombay, auxquelles ce mémoire a rapport, comprennent d'habitude 80.8 pour cent. et 19.2 pour cent respectivement de la surface totale des terres produisant des arachides dans l'Inde Britannique ; il faut y ajouter les terres des états indigènes de Bombay. Les rapports doivent être considérés comme satisfaisants. La surface totale des terres produisant les arachides a augmenté de 115,500 acres, soit 23.8 pour cent et est maintenant de 601,400 acres. L'augmentation estimée de la production est encore plus marquée et s'élève à 87,000 tonnes (de 2,240 livres) d'arachides en écales, soit 41.5 pour cent, ce qui met la production totale à 299,000 tonnes. On rapporte que l'état de la récolte est satisfaisant à bon.

Les rapports de Madras indiquent 507,600 acres, soit 20 pour cent de plus que l'année précédente ; on s'attend à un rendement de 225,400 tonnes d'arachides en écales, par rapport à 174,500 tonnes l'année précédente. La surface des terres produisant des arachides dans la présidence de Bombay est de

74,000 acres ; c'est une diminution de 4 1/2 pour cent, et les états indigènes accusent une surface de 19,800 acres. Le rendement total de Bombay est estimé à 73,600 tonnes (52,300 pour les districts britanniques et 21,300 pour les états indigènes). C'est exactement le double des 36,700 tonnes de l'année précédente.

Les quantités exportées de l'Inde pendant les neuf mois finissant au 31 décembre 1906 et les cinq années entières précédentes sont les suivantes en quintaux :

Années	De		D'autres provinces	Total
	Madras	Bombay		
1901-1902	987,048	98,208	159	1,085,415
1902-1903	982,689	52,766	213	1,035,650
1903-1904	1,827,243	91,439	3,300	1,921,982
1904-1905	1,567,430	42,408	64,583	1,674,421
1905-1906	1,117,037	149,559	107,618	1,374,214
1906-1907 (*)	808,084	20,567	129,932	958,633

(*) Neuf mois.

La térébenthine et le savon enlèvent les taches d'encre sur le linge.

Quelques gouttes de térébenthine ajoutées à l'eau dans laquelle on fait bouillir le linge le rendent blanc.

La térébenthine exterminie les blattelles (cockroaches.)

Les mites disparaissent quand on en répand quelques gouttes sur l'étoffe.

La térébenthine enlève les taches de cambouis, de poix et de goudron.

On nettoie les cadres dorés au moyen d'une éponge humectée de térébenthine.

Les manches de couteaux en ivoire jaunies peuvent revenir à leur premier blancheur si on les frotte avec de la térébenthine.

On peut nettoyer les tapis et leur faire leurs couleurs en passant de temps en temps sur eux un balai trempé dans de l'eau bouillante, à laquelle on a ajouté un peu de térébenthine.

Un mélange en parties égales de térébenthine et d'huile de lin enlève les moquettes blanches faites par l'eau sur les meubles.

Les Japonais qui mettent leur point d'honneur à faire tout par eux-mêmes et au moyen des seules ressources de leur pays, sont en train de créer chez eux une industrie de première importance qui jusqu'ici, leur faisait défaut, celle de la métallurgie du fer et de l'acier.

Leurs ingénieurs, en examinant le sable creux que l'on rencontre en abondance sur divers points des côtes nipponnes, ont reconnu que ce sable ou grès pulvérulent n'était autre chose qu'un excellent minerai de fer. Le grès ferreux ou sable de fer (iron sand) va donc constituer pour le Japon, la matière première des usines métallurgiques qui sont déjà en voie d'établissement. Les gisements ont, paraît-il, une importance colossale et le minerai ne contient ni soufre, ni phosphore, ce qui lui donne des qualités inappréciables.

Ces renseignements sont fournis par l'agent commercial du Canada à Yokohama qui ajoute que les Japonais ont recouru à la plus célèbre usine d'Angleterre pour l'installation de leur sidérurgie nationale.